



ASSOCIATION DES COMPAGNIES D'ASSURANCES
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Rapport annuel 2011

Sommaire

1.	<i>Le mot du Président</i>	1
2.	<i>Les Professionnels du Secteur d'Assurance (PSA)</i>	3
3.	<i>La vie des Commissions</i>	4
3.1.	Les Commissions « Assurances »	4
3.1.1.	Commission Internationale Vie	4
3.1.1.1.	Sous-commission Belgique	4
3.1.1.2.	Sous-commission France	4
3.1.1.3.	Sous-commission Italie	4
3.1.1.4.	Sous-commission Allemagne	4
3.1.1.5.	Sous-commission Produits	5
3.1.2.	Commission Internationale Non-Vie et Réassurance	5
3.1.3.	Commission Locale Assurances de Personnes	5
3.1.3.1.	Sous-commission Maladie	5
3.1.3.2.	Sous-commission Pension	5
3.1.3.3.	Sous-commission Anti-Discrimination	6
3.1.4.	Commission Locale Non-Vie	6
3.1.4.1.	Sous-commission Légale	7
3.1.4.2.	Sous-commission Technique	7
3.1.4.3.	Sous-commission Sinistres	8
3.2.	Les Commissions « Transversales »	9
3.2.1.	Commission Sociale, Formation et Distribution	9
3.2.1.1.	Sous-commission Convention Collective	9
3.2.1.2.	Sous-commission Formation sectorielle	10
3.2.1.3.	Sous-commission Distribution	10
3.2.2.	Commission Légale et Fiscale	10
3.2.2.1.	Sous-commission Anti-Blanchiment	10
3.2.2.2.	Sous-commission Solvabilité 2	11
3.2.2.3.	Sous-commission Législation (Vie LPS)	11
3.2.2.4.	Sous-commission Taxation de l'épargne et Coopération administrative	11
3.2.2.5.	Sous-commission TVA	11
3.2.3.	Commission Productivité	12
3.2.3.1.	Sous-commission Archivage électronique	12
3.2.3.2.	Sous-commission Coassurance	12
3.2.4.	Commission Communication et Promotion du secteur	12
3.2.5.	Commission Statistiques du secteur	12
4.	<i>Les relations avec d'autres organisations</i>	13
4.1.	Nos partenaires institutionnels	13
4.2.	Nos partenaires locaux	16
4.3.	Nos partenaires internationaux	18
4.4.	Autres partenaires	19
5.	<i>Les conférences et événements de l'ACA</i>	20
5.1.	Journée de l'Assurance	20
5.2.	QIS5	21
5.3.	Conférence AILO	21
5.4.	Conférence sur les responsabilités des Administrateurs et Dirigeants de sociétés ...	21
5.5.	Entrevue M. Gilles Roth	21
5.6.	Conférence RISK	21
6.	<i>L'association en 2011</i>	22
6.1.	Le Conseil d'administration	22
6.2.	Le Bureau	24
6.3.	L'Administrateur-Délégué	24
6.4.	Le Comité de Direction	24
6.5.	Les Commissions et Sous-commissions de l'ACA	25
6.6.	Les Comptes 2011	26
6.7.	Le Budget 2012	27
7.	<i>Les membres de l'ACA</i>	28
7.1.	Membres effectifs	28
7.2.	Membres associés	32

1. Le mot du Président

2011 a été une année de chocs et de bouleversements et, dans cet univers secoué, le secteur de l'assurance au Luxembourg a résisté même si ses performances ont été fortement affectées.

Nos affaires et nos clients vivent désormais dans un monde plus incertain. Un grand nombre d'éléments alimentent cette sensation : la crise de l'euro qui nous affecte tous au quotidien et qui s'est accompagnée d'un ralentissement économique ; et aussi tous les débats qui, aux Etats-Unis, ont porté sur la dette américaine mais aussi l'incertitude sur la reprise économique qui tarde à poindre.

Et puis des chocs forts, naturels, politiques et économiques : les tremblements de terre au Japon et en Nouvelle Zélande, les inondations sévères en Thaïlande, les risques géopolitiques au sein du monde arabe ; la hausse de l'inflation poussée par les matières premières, en raison de tensions côté approvisionnement (pétrole, cuivre et céréales) mais aussi une bourse capricieuse et un marché du crédit difficile.

Au milieu de tous ces éléments qui rendent le monde plus incertain et plus imprévisible, l'économie Luxembourgeoise enregistre une perte de vitesse : les projections font état d'une progression du PIB réel en 2011 qui se situerait entre 1,4% à 2,0%, soit 2,4 points de pourcentage de moins qu'anticipé précédemment.

La dégradation des perspectives économiques commence à se matérialiser en ce qui concerne l'emploi. Selon les plus récentes estimations, le taux de chômage devrait s'établir à plus de 6% en moyenne en 2011, soit au même niveau qu'en 2010.

L'inflation globale s'était déjà considérablement accélérée en 2010 et cette tendance s'est prolongée en 2011. Le taux de variation annuel moyen de l'IPCN est passé de 0,4% en 2009 à 2,3% en 2010 pour s'accélérer à 3,4% en moyenne lors des dix premiers mois de l'année 2011.

Enfin, les finances publiques sont proches de l'équilibre en 2011 avec une prévision à -0.6% mais une nouvelle détérioration semble inévitable en 2012. Le déficit de 2010 se situait à 1,1% du PIB.

Le Luxembourg garde son AAA mais ... Standard & Poor's attribue une perspective négative à la note de crédit du Luxembourg. Les finances publiques du pays restent menacées par une très faible prévision de croissance, évaluée à seulement 0,2 % en 2012 et par la forte dépendance de l'économie au secteur financier.

Comment s'est comporté le secteur de l'assurance en 2011 ?

Le secteur de l'assurance a été marqué, en 2011, par un net ralentissement de l'activité (-31,1%) et par un effondrement (-49%) des résultats récurrents (hors exceptionnels).

Ceci représente un bond en arrière qui ramène le secteur à des performances légèrement supérieures à celles réalisées en 2008.

Le ralentissement de l'activité est principalement à imputer au net recul des affaires internationales en Vie (-32% pour les produits en unités de compte et -39% pour les produits à taux garantis) déjà fortement amorcé au second semestre 2010 (après un premier semestre 2010 record).

Au total, l'activité Vie régresse de 34,1% et le résultat après impôts recule de près de 38%.

L'activité Non-Vie enregistre une légère croissance de 2,37% tirée par le marché local qui progresse de 8,28% alors que les opérateurs opérant à l'étranger réalisent un statu quo (+0,75%).

Par contre, le résultat après impôts et effets exceptionnels régresse de 56%.

Ces résultats sont, sans conteste, le reflet de la crise des marchés boursiers tant en actions qu'en obligations amenant les opérateurs à ajuster la valeur des actifs reprise dans leurs comptes. Cette crise génère, par ailleurs, un attentisme des consommateurs ne sachant plus très bien à qui et dans quel instrument placer leurs avoirs, ce qui impacte immédiatement les revenus des assureurs.

Soulignons toutefois que le secteur reste bénéficiaire ce qui ne semble pas être le cas chez certains des Etats voisins. Ceci témoigne de la robustesse du modèle luxembourgeois en assurances, de sa capacité à assumer sa mission même en cas de situation de crise et aussi de sa prudence en matière de prise de risques.

Quelles sont les perspectives pour 2012 ?

Peut-on espérer un inversement de tendance après cette année difficile ?

Si des signes positifs sont présents comme la bonne santé de la Chine, le redémarrage des Etats-Unis, nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux accidents. Parmi ceux-ci, épinglons le risque lié à la zone euro malgré les initiatives multiples entreprises par les instances politiques et économiques, les tensions du monde occidental avec l'Iran, le risque du retour de l'inflation malgré le maintien à un niveau extrêmement bas des taux de crédit pratiqués par les grandes banques centrales.

Quel impact cela pourra-t-il avoir sur le secteur de l'assurance au Luxembourg ?

En assurance vie internationale, on peut espérer avoir touché le fond et attendre un certain redémarrage. L'attrait du Grand-Duché comme pays refuge en raison de sa stabilité sociale et fiscale pourrait se renforcer.

Par contre, le net ralentissement de l'économie mondiale et luxembourgeoise aura un impact sur la santé des entreprises et, par répercussion, sur leur consommation et celles des ménages. La demande en assurance en sera impactée négativement.

La faiblesse des taux longs, la volatilité des marchés boursiers et les normes comptables de valorisation des actifs encourageront les assureurs à « dérisquer » leurs politiques de placement ce qui aura un effet négatif sur leurs revenus.

2012 sera très probablement une année d'austérité marquée par une gestion très rigoureuse des frais et une politique très prudente en matière de prise de risque.

Quelles seront les priorités pour l'Association ?

En 2011, l'activité s'est principalement concentrée dans les domaines suivants :

- la formulation de propositions au haut Comité de la Place Financière en vue de créer de nouvelles opportunités de développement pour le secteur ;
- l'analyse des performances du secteur et la définition d'orientations pour le moyen et le long terme ;

- la transposition de la directive Solvabilité 2 dans nos textes légaux en collaboration avec le Commissariat aux Assurances ;
- l'adaptation de la loi sur la RC Auto visant à restaurer la neutralité du système Bonus/Malus dans la fixation des prix ; préparation du système « no fault » pour les victimes dites « faibles » ainsi que la simplification des procédures d'adaptation des primes pour les contrats en cours dans un respect renforcé des droits du consommateur ;
- la mise en œuvre de la collaboration avec l'IFBL pour assurer la formation d'insertion des collaborateurs ;
- le déménagement des collaborateurs de l'ACA dans les bâtiments au Kirchberg.

En 2012, l'activité sera prioritairement axée sur :

- les travaux d'adaptation du cadre juridique dans les cinq domaines prioritaires définis en 2011 : l'Assurance Automobile, la Prévoyance, le Secret professionnel, la simplification administrative et l'innovation ;
- le renforcement de la collaboration avec l'IFBL notamment au travers de la reprise de la formation des Agents ;
- la poursuite, sous l'égide du Commissariat aux Assurances, de la transposition de la directive Solvabilité 2 dans notre dispositif légal en vue de sa mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2014.

Paul DE COOMAN
Président



2. Les Professionnels du Secteur d'Assurance (PSA)

Dans le cadre de sa participation aux travaux du Haut Comité de la Place Financière, l'ACA a formulé plusieurs propositions destinées à faire évoluer les services offerts sur la place financière de Luxembourg et à augmenter l'attractivité de la place d'assurance de Luxembourg.

Parmi ces initiatives on retrouve l'idée d'ouvrir aux assureurs la sous-traitance jusque-là peu utilisée. Deux autres aspects étaient la gestion du run-off à partir de Luxembourg et les services en matière de gouvernance d'entreprise.

• Sous-traitance

La proposition vise à réglementer le recours à la sous-traitance par les assureurs en respect du secret professionnel. Les sous-traitants sont dès lors eux-mêmes soumis au secret professionnel ; ils doivent en outre être agréés par le Commissariat aux Assurances et justifier de compétences professionnelles et d'assises financières adéquates.

Les fonctions suivantes sont prévues :

- Les services d'actuariat
- Le règlement de sinistres

• Gestion du run-off

L'ACA s'attend à ce que dans le futur de nombreux portefeuilles de contrats d'assurances soient mis en run-off dans l'Union européenne, suite à des concentrations d'entreprises d'assurances ou des réorientations de politiques de souscription. Néanmoins les contrats formant ces portefeuilles nécessitent une gestion jusqu'à leur échéance ou expiration.

Afin de permettre la création d'un centre de compétence en matière de gestion du run-off à Luxembourg, en profitant du savoir-faire international des acteurs locaux, l'ACA a proposé la création :

- de sociétés de gestion de portefeuilles d'assurances;
- de sociétés de gestion d'entreprises d'assurances en run-off, celles qui ne souscrivent plus de contrats nouveaux.

• Gouvernance d'entreprise

L'ACA a aussi proposé la création de professionnels agréés autorisés à prêter des services liés à la gouvernance des entreprises d'assurance et de réassurance. En effet, la directive dite Solvabilité 2 prévoit expressément la possibilité de la sous-traitance de certaines fonctions de gouvernance.

La sous-traitance est particulièrement utile dans des marchés composés d'acteurs de petite ou moyenne taille qui peuvent ainsi mutualiser les frais.

La proposition a été favorablement accueillie et l'avant-projet de loi prévoit les « prestataires agréés de services liés à la gouvernance d'entreprises d'assurance et de réassurance ».

Ainsi la place de Luxembourg disposera d'un cadre juridique approprié même avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2.

L'avant-projet de loi fixe aussi le principe en vertu duquel les divers PSA doivent être constitués sous forme de personne morale ; chaque personne morale doit être dirigée par un dirigeant agréé par le Commissariat aux Assurances et doit répondre à des exigences professionnelles et d'honorabilité. Chaque PSA doit en outre disposer d'une organisation interne adéquate et est soumis à l'obligation de révision externe annuelle.

Les exigences financières minimales de 50.000 € pour les personnes physiques et de 125.000 € pour les personnes morales sont prévues.

Signalons finalement que le statut de PSA ne remplace pas les PSF de support supervisés par la CSSF et auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent continuer à recourir.

3. La vie des Commissions

L'ACA organise ses travaux principalement au sein de deux catégories de Commissions :

- les Commissions « Assurances »
- les Commissions « Transversales »

Les Commissions « Assurances » sont chargées d'examiner les questions ayant trait aux principaux marchés d'assurances. Toute compagnie active sur un de ces marchés est d'office membre de la Commission « Assurance » traitant ledit marché.

Les Commissions « transversales » sont chargées d'examiner les questions relatives à l'ensemble du secteur de l'assurance, qui ne sont pas liées à un marché d'assurance déterminé. Les Commissions « transversales » sont composées des compagnies qui manifestent leur intention de participer.

Chaque Commission est présidée par un membre du Conseil d'administration et les travaux sont gérés par un membre du Comité de Direction.

Les membres associés peuvent participer à la majorité des thèmes traités par les Commissions.

3.1. Les Commissions « Assurances »

3.1.1. Commission Internationale Vie

La Commission Internationale Vie (CIV) est en charge du suivi régulier des évolutions fiscales, légales et réglementaires qui interviennent sur les marchés étrangers et constitue de ce fait une plateforme utile et importante pour nos compagnies membres opérant en libre prestation de service dans le domaine de l'assurance vie.

Au cours de la période sous revue, la CIV s'est ainsi notamment penchée sur les sujets suivants:

- Proposition de Directive en matière de Taxation d'épargne et Directive en matière de Coopération administrative; loi américaine FATCA
- Solvabilité 2
- Gender
- Distribution (PRIPs / IMD)
- Fonds de Garantie d'Insolvabilité (FGI)
- Promotion de la place

En outre, y ont été présentés les travaux des différentes Sous-commissions géographiques (France, Belgique, Italie,...), qui se sont réunies à plusieurs reprises pour y analyser en détail les

conséquences pour notre secteur, des principaux changements légaux et fiscaux intervenus sur ces différents marchés et présentant ainsi un intérêt particulier pour nos membres :

3.1.1.1. Sous-commission Belgique

- Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances sur la vie
- Loi belge du 24/07/2008 relative aux contrats d'assurances vie « dormants »
- Arrêt de la Cour Constitutionnelle du 16 décembre 2010
- ...

3.1.1.2. Sous-commission France

- Analyse des Recommandations ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel)
- Problématique du formalisme précontractuel
- Projet de loi de finances rectificative 2011
- Analyse de l'application de l'instruction fiscale 5-I-3-11 relative aux prélèvements sociaux au fil de l'eau sur les produits des compartiments euros des contrats multi-supports
- Nouveau dispositif de l'article 990 I du CGI
- ...

3.1.1.3. Sous-commission Italie

- Analyse des articles 26 et 51 du Regolamentoo 35/2010
- Analyse du Provvedimento 2743 du 27.10.2010
- Problématique du Sostituto d'imposta
- Analyse de la réglementation CONSOB n° 11/971
- Modello RW : jurisprudence et échange de vues
- Analyse du décret/loi du 13.08.2011 n° 138
- ...

3.1.1.4. Sous-commission Allemagne

- Problématique du (futur) traitement des fonds immobiliers

3.1.1.5. Sous-commission Produits

La Sous-commission a traité les sujets suivants :

- LC 11/5 - Convention de dépôt - Annexe 2

Par la LC 11/5 le Commissariat aux Assurances a apporté des modifications au modèle de convention de dépôt tripartite à signer. Ce modèle contient la possibilité de comporter une Annexe 2 qui énumère des textes légaux du pays de la banque dépositaire susceptibles d'empêcher la banque d'exécuter l'ensemble de ses obligations contenues dans le modèle de la convention de dépôt. Des modèles d'annexe 2 peuvent être agréés par le Commissariat aux Assurances par pays, sur proposition de l'ACA et sur avis d'un spécialiste du pays concerné.

Dans ce cadre, une Annexe 2 pour la Suisse a été élaborée et agréée par le Commissariat aux Assurances.

En collaboration avec le Commissariat aux Assurances, l'ACA a élaboré des traductions standards de la convention de dépôt en langues allemande et anglaise.

La Sous-commission Produits a, en outre, mené une discussion sur l'opportunité de pouvoir recourir à des banques dépositaires établies dans d'autres pays hors EEE (Dubai, Singapour) sans que des conclusions concrètes aient encore pu en être tirées.

3.1.2. Commission Internationale Non-Vie et Réassurance

Les membres ont eu des échanges de vues sur les sujets communs suivants :

- Solvabilité 2 / QIS 5
- Reporting Commissariat aux Assurances
- Evolutions réglementaires et fiscales (TVA)
- Statistiques

En outre, une étude des Forces / Faiblesses (SWOT) du secteur de l'assurance non-vie international a été réalisée par les membres. Les conclusions ont entre autres contribué aux travaux du Haut Comité de la Place Financière.

Finalement, les travaux préparatoires d'un futur statut de « Professionnel du Secteur d'assurance » (PSA) ont été suivis.

3.1.3. Commission Locale Assurances de Personnes

La Commission traite toutes questions concernant l'assurance-vie locale, l'évolution des pensions de vieillesse à Luxembourg ainsi que l'assurance maladie.

3.1.3.1. Sous-commission Maladie

- Réforme Assurance Maladie

La SC Maladie traite actuellement l'implication de la réforme de l'Assurance Maladie obligatoire sur l'activité et la charge sinistres des assureurs maladie privés.

La SC Maladie traite le problème du manque de level playing field avec des acteurs non-soumis aux règles d'assurances et agit pour que la prochaine mise en vigueur de la directive Solvabilité 2 impose à ces acteurs des règles et obligations comparables à celles des assureurs privés.

3.1.3.2. Sous-commission Pension

- Révision de la directive IORP

La Commission Européenne a lancé les travaux de révision de la Directive IORP (Institutions for occupational retirement provision) en 2011. La Sous-commission a eu un échange de vues sur les orientations possibles de la révision. La Sous-commission est unanime pour affirmer qu'une réforme de la directive IORP devrait aussi avoir comme conséquence l'instauration d'un level playing field entre les assureurs et les autres IORP.

La Sous-commission soutient la proposition d'introduire une « marge de solvabilité » applicable aux fonds de pension.

Elle est d'avis que la réforme de la directive IORP ne devrait pas avoir comme conséquence d'imposer aux assureurs un régime de solvabilité différent de Solvabilité 2 pour certains de leurs produits (les IORPs),

La mise en place de règles spécifiques pour les régimes « Defined Contribution » ne devrait pas poser de gros problèmes au marché luxembourgeois.

Cette directive ne « boostera » vraisemblablement pas par la suite les IORPs transnationaux.

- Réforme de l'assurance pension légale à Luxembourg

En avril 2011, le gouvernement luxembourgeois a annoncé les pistes de réforme du système de pension légale luxembourgeois. La Sous-commission est d'avis qu'il s'agit d'une réforme insuffisante, d'une vraie réformette p.ex. la longévité n'est pas traitée en tant que telle.

L'ACA a collaboré activement avec l'UEL pour analyser les propositions gouvernementales et en proposer d'autres, susceptibles de résoudre le problème à terme.

Monsieur Marc LAUER a ainsi présidé le GT ad hoc auprès de l'UEL chargé de l'analyse du projet de réforme.

Messieurs Marc LAUER et Marc HENGEN ont collaboré à la rédaction de la brochure de l'UEL « Une retraite pour tous » publiée par l'UEL en juin 2011.

3.1.3.3. Sous-commission Anti-Discrimination

Le 2 mars 2011, Mme Carole OSTARENA, Vice-présidente Life & Health auprès de Swiss Re, qui représente actuellement l'ACA dans le groupe de travail « Anti-Discrimination » du Comité Européen des Assurances (CEA) a présenté les récentes initiatives communautaires en matière d'anti-discrimination et a commenté l'arrêt que la Cour de Justice de l'Union européenne a rendu le 1^{er} mars 2011 dans l'affaire dite « Test-Achats ».

Dans une circulaire adressée aux membres, l'ACA a exposé et commenté les lignes directrices dites « assurance unisexe » publiées par la Commission européenne.

Il est à noter que ces "guidelines" de la Commission précisent expressément que l'arrêt de justice dit « Test-Achats » ne vise pas les critères de l'âge et de l'état de santé.

D'ailleurs, la proposition de directive portant sur l'âge et le handicap prévoit dans sa mouture actuelle une dérogation expresse en faveur de l'assurance et elle semble du moins durablement bloquée au niveau du Conseil Européen en raison de profondes divergences de vues entre les Etats membres.

3.1.4. Commission Locale Non-Vie

- Analyse SWOT

Le Président de l'Assemblée Plénière a fait une présentation SWOT sur le marché local non-vie.

L'Assemblée Plénière a retenu 3 axes d'intervention devant constituer les actions prioritaires de l'ACA :

- Agir sur les coûts, notamment par :
 - Pression sur les sous-traitants : réparateurs, experts ...
 - Pression sur le régulateur pour alléger les procédures (p. ex. adaptation des portefeuilles aux nouveaux tarifs, admission des documents digitalisés comme force de preuve, ...)
 - Optimisation des processus inter compagnies pour alléger les tâches (ex. coassurance....)
- Continuer à lobbyer auprès des autorités de contrôle pour :
 - Instaurer le principe de proportionnalité en matière de Solvabilité 2
 - Eviter la mise en œuvre de fonds de garantie insolvabilité
- Affirmer davantage le rôle sociétal de l'assurance au travers d'une éducation du grand public sur son rôle au sein de la société et en créant des bases de données utiles, p. ex. analyse des causes de sinistres, volumes d'indemnisation, ...

- Usagers faibles

Dans le cadre du paquet législatif « RC AUTOS », le Commissariat aux Assurances a souhaité contrebalancer des « améliorations » consenties aux assureurs (limitation de la couverture des dégâts matériels en cas de sinistre à l'environnement, alignement sur le taux légal d'alcoolémie en matière de recours de l'assureur, précision de la notion de nouveau preneur d'assurance en matière bonus/malus) par la mise en place d'un dispositif de protection des usagers faibles.

Un usager est qualifié de faible lorsqu'il remplit un des critères suivants:

- être âgé de moins de douze ans, ou
- être âgé d'au moins soixante-quinze ans, ou
- quel que soit son âge, être titulaire, au moment de l'accident, d'un titre lui reconnaissant un taux d'incapacité permanente ou d'invalidité au moins égal à 80%,

pour autant que la responsabilité entière puisse lui être reprochée en application des dispositions qui régissent la responsabilité civile telles qu'elles figurent au Code civil.

Le texte prévoit encore que la personne lésée n'est pas indemnisée si elle a conduit elle-même, au moment de l'accident un véhicule terrestre automobile ou si l'accident résulte de sa faute intentionnelle.

Le projet est dans les mains du Commissariat aux Assurances.

La Commission Locale Non-Vie a, encore et en particulier, abordé les dossiers et sujets suivants qui ont au préalable été préparés par ses Sous-commissions Sinistres, Technique ou Légale en fonction de la thématique considérée :

3.1.4.1. Sous-commission Légale

- Assurance obligatoire : RC Chasse

La SC Légale a eu une entrevue avec le Ministère de l'Environnement, à la demande de ce dernier, au sujet des conditions RC Chasse. En effet, dans le sillage de la nouvelle loi-cadre sur la chasse, un règlement d'exécution précisant les conditions minimales de ladite assurance obligatoire, devra encore être pris.

Dans ce contexte, les points suivants ont été abordés:

- la situation d'un invité de chasse étranger
- la couverture des rabatteurs
- la couverture d'un mineur blessé par son père preneur d'assurance
- les montants minima de la garantie

Les montants planchers fixés dans le règlement actuel sont devenus dérisoires (247.893.- € pour le corporel et 1.239.- € pour le matériel) au fil du temps. La Sous-commission ne s'est opposée nullement à une révision à la hausse de ces couvertures et a proposé à ce titre comme montants minima 1.500.000.- € pour les préjudices corporels et 125.000.- € pour les dégâts matériels. Bien entendu, rien n'empêche les compagnies d'offrir des garanties supérieures. La plupart des compagnies accordent d'ailleurs à l'heure actuelle déjà des couvertures plus élevées.

- l'application des nouvelles dispositions
- Etant donné que ces nouvelles dispositions demandent des adaptations des conditions existantes (par voie d'avenant) de même que des changements informatiques, la Sous-commission a demandé le report de la mise en vigueur du futur règlement à l'année cynégétique 2012.

Suite à la demande du Ministère, la Sous-commission a également élaboré un modèle d'attestation d'assurance uniforme qui a été recommandé aux membres concernés.

- Loi sur le contrat d'assurance

L'ACA a souhaité une simplification administrative et une flexibilité accrue de la procédure d'adaptation tarifaire sur portefeuille. Le Commissariat aux Assurances a été sensible à l'argumentaire de l'ACA, mais, en contrepartie, a également intégré dans le projet de loi afférent un dispositif visant à renforcer la protection des preneurs d'assurance en facilitant l'exercice de leur droit de résiliation annuelle.

Dans ce contexte, l'ACA a soulevé la question cruciale de la date certaine de l'envoi de l'avis d'échéance qui constitue le pivot du régime prévu par le projet de loi.

Le projet est dans les mains du Commissariat aux Assurances.

3.1.4.2. Sous-commission Technique

- Système Bonus/Malus

Suite au constat par le Commissariat aux Assurances d'une inobservation croissante du texte réglementaire relatif au bonus/malus et à son invitation d'y mettre fin, les compagnies concernées ont adopté une note interprétative destinée à gommer des divergences d'interprétation en vue de restaurer la neutralité et la comparabilité des tarifs en la matière. Cette démarche a été faite de bonne foi et a été au préalable avalisée par le Commissariat aux Assurances.

Face à la polémique qu'a suscitée cette façon de procéder auprès de certaines associations de consommateurs, l'accord entre les compagnies relatif au respect de ladite note interprétative a été dénoncé formellement avec effet au 01.02.2012.

L'ACA a demandé au Commissariat aux Assurances d'adopter le règlement grand-ducal pour passer du mode interprétatif à un mode applicatif.

- Nouvelles statistiques en assurance non-vie locale

L'ACA a établi les statistiques 2008-2010 portant sur les nouveaux indicateurs retenus, à savoir : nombre de logements assurés, nombre de sinistres vol/vandalisme en assurance habitation, nombre de vols de véhicules, nombre de sinistres « bris de glace », nombre de sinistres RC AUTOS.

Il est à noter que l'ensemble des compagnies concernées a fourni les données chiffrées requises ce qui souligne l'intérêt de disposer de telles statistiques collectives qui permettent aux membres de « se jauger » et de suivre leur évolution par rapport au marché.

Il est à relever en particulier que le nombre de sinistres « bris de glace » a fait un bond spectaculaire et préoccupant de 27,33% de 2009 à 2010. Comme cette évolution à la hausse semble s'être confirmée ou même encore accentuée en 2011, l'Assemblée Plénière a suggéré de mettre en avance cette thématique lors de la prochaine conférence de presse annuelle de l'ACA.

- **Indicateur RC AUTOS**

L'idée est de mettre en place un indicateur permettant de suivre l'évolution des coûts dans la branche RC AUTOS.

Cet indicateur se composerait d'un mix pondéré de plusieurs indices éclatés suivant les postes de coûts « préjudice corporel » et « dégâts matériels ».

Le poste « préjudice corporel » se déclinerait en indice « salaires » et indice « santé » tandis que le poste « dégâts matériels » se composerait des indices « tarif garage », « pièces auto » et « évolution prix voiture neuve ».

Une délégation de la Sous-commission a eu une entrevue avec le STATEC afin de savoir de quels indicateurs (parmi ceux ciblés) dispose le STATEC. Elle estime, en effet, qu'il serait opportun de pouvoir se baser sur des indicateurs objectifs établis par une instance incontestée.

La Sous-commission poursuivra ses travaux dans ce dossier.

3.1.4.3. **Sous-commission Sinistres**

- **Evolution du coût de la réparation automobile**

Des délégations de la SC Sinistres ont eu des entrevues avec plusieurs garages/carrosseries ayant dénoté sur un ou plusieurs postes par rapport au « benchmark » établi sur base des statistiques de l'ACA en la matière.

Par ailleurs, le groupe de travail conjoint ACA/Garagistes/Carrossiers s'est réuni à plusieurs reprises en vue d'examiner de manière détaillée et contradictoire les données chiffrées de l'ACA portant sur le coût moyen de réparation dans les différentes marques, sur les écarts relatifs par rapport à l'étalon obtenu par l'ACA et reposant sur ses statistiques ainsi que sur les divergences au niveau des tarifs horaires.

Le groupe de travail a également discuté la problématique du coût préoccupant des travaux de mise en peinture et l'ACA a soumis des propositions en vue de juguler l'effet mécanique des hausses de prix lié à la méthode de facturation actuellement utilisée.

L'ACA va organiser prochainement une réunion au niveau des « décideurs » des parties concernées afin de dresser un bilan, de mesurer les résultats quantitatifs et qualitatifs que l'action collective de l'ACA a concrètement produits et, d'envisager les suites concrètes dans ce dossier.

- **Evolution de la sinistralité du risque « dégâts électriques »**

La SC Sinistres est en train de réfléchir aux pistes à explorer pour mieux maîtriser la sinistralité en matière de dégâts électriques qui se trouve en hausse préoccupante et dont le potentiel de fraude s'avère élevé.

En effet, les experts mandatés à l'occasion de l'action coup de poing menée sur une période de 6 semaines, ont relevé que la plupart du temps, l'usure et la vétusté constituent les causes des pannes ou arrêts de fonctionnement des appareils électriques et non un dégât électrique au sens technique et assurantiel du terme.

Pour endiguer et prévenir cette tendance, le formulaire de la déclaration de sinistre d'un dégât électrique sera retravaillé dans un sens plus technique.

- **Association d'Assurance contre les Accidents (« AAA »)**

La SC Sinistres a eu une entrevue avec la direction de l'AAA. Cette entrevue a été sollicitée par l'ACA pour aborder certains problèmes liés aux recours de l'AAA suite à la réforme de l'assurance accidents.

Cet échange de vue constructif a permis à la Sous-commission de mieux appréhender les changements intervenus.

Elle recommande aux assureurs concernés de régler directement, dans un souci de simplification, les dossiers de faible envergure (blessures légères) sans passer par l'AAA et de ne faire remonter à cette dernière que les affaires plus graves (entraînant une IPP) pour lesquelles l'AAA paie en principe l'intégralité du dommage.

3.2. Les Commissions « Transversales »

3.2.1. Commission Sociale, Formation et Distribution

3.2.1.1. Sous-commission Convention Collective

Les négociations collectives avec les syndicats représentés dans le secteur s'annoncent difficiles d'une part parce que le clivage entre les revendications financières des syndicats et l'offre de l'ACA est considérable et d'autre part en raison du fait que les syndicats demandent une récupération liée à la modulation de l'indice des salaires, demande à laquelle l'ACA ne peut que s'opposer catégoriquement.

Dans la lignée du contenu de sa lettre de résiliation de l'actuelle Convention Collective, l'ACA, soucieuse de sa responsabilité sociale et d'éthique dans les relations sociales et de travail, entend mettre l'accent sur le maintien de l'emploi dans le secteur d'assurance. Elle souhaite également généraliser des mesures d'accompagnement modernes et appropriées au cas où un licenciement deviendrait néanmoins inéluctable.

En vue de maintenir l'employabilité des salariés tout au long de leur carrière professionnelle et de les mettre dans les meilleures dispositions pour s'adapter à un environnement en constante mutation, l'ACA a conclu un partenariat avec l'IFBL en vue d'assurer leur formation adéquate.

L'ACA a exposé aux syndicats les nombreux défis qui guettent le secteur :

- Les rendements financiers s'érodent de manière dramatique, sans signes annonciateurs d'un prochain redressement.
- La branche phare de l'assurance automobile se trouve confrontée à une rentabilité en perte de vitesse alarmante largement due à l'envolée des prix de réparation.

L'ACA a exposé que les assureurs concernés sont en train d'actionner les différents leviers à leur disposition pour retrouver une rentabilité technique de cette branche hautement concurrentielle.

- Le ralentissement général de l'économie luxembourgeoise est accompagné d'une diminution des besoins d'assurances IARD.
- Beaucoup de membres de l'ACA sont majoritairement sinon exclusivement actifs sur d'autres marchés d'assurance européens. Le Luxembourg n'est pas une île et les nombreuses compagnies opérant en

LPS subissent de plein fouet les effets de la crise qui impacte de façon plus virulente qu'au Luxembourg la plupart de ces autres marchés.

- A la fin 2011, selon les chiffres que vient de publier le Commissariat aux Assurances, les branches vie ont reculé de 34,40%, en particulier sous l'effet de la crise des marchés boursiers et les résultats des entreprises vie se sont inscrits en diminution de 37,97% par rapport à l'exercice précédent. L'Assurance non-vie LPS a également marqué le pas et l'assurance maritime a régressé de 4,05%.

Si l'assurance non-vie locale a enregistré un encaissement et un résultat en hausse appréciable, il ne faut cependant pas perdre de vue que quelques opérations exceptionnelles et non récurrentes ont largement galvanisées ces chiffres. Le résultat après impôts et effets exceptionnels régresse de 56% en 2011.

- La crise actuelle revêt une dimension systémique et le bout du tunnel n'est pas en vue. La crise présente s'annonce durable en raison de problèmes structurels et non seulement conjoncturels qui affectent l'économie. Il est à relever que les dernières prévisions économiques du STATEC ne sont guère encourageantes et laissent redouter le pire, également en ce qui concerne l'envolée du chômage. Pour 2012, le STATEC table même sur une récession de l'économie luxembourgeoise.
- L'introduction du régime Solvabilité 2 va entraîner une explosion de la charge administrative et partant un surcoût considérable. Malheureusement, ces exigences nouvelles, en particulier de reporting, s'écartent de plus en plus du principe de proportionnalité et on peut estimer devoir multiplier par trois à quatre le temps consacré aux obligations provenant de ce nouveau type de reporting.

L'ACA a également souligné que jusqu'à maintenant le secteur de l'assurance a réussi à rester stable et même à créer des emplois, le récent communiqué du Commissariat aux Assurances faisant état d'une augmentation de l'emploi de 65 unités au 4^{ème} trimestre 2011.

Elle souhaite préserver cette stabilité, voire croissance modérée et reste convaincue qu'elle ne pourra être atteinte que si elle va de pair avec une politique de modération salariale.

3.2.1.2. Sous-commission Formation sectorielle

Au 2^{ème} semestre 2011 a eu lieu la 1^{ière} séance de formation d'insertion en assurance non-vie locale qui s'inscrit dans le cadre de l'accord de collaboration entre l'ACA et l'IFBL.

Cette offre de formation d'une durée totale de 72 heures est conçue de façon modulaire et propose, dans une première phase, un cycle de quatre modules couvrant d'une part une introduction générale à la matière et, d'autre part, les fondamentaux de la responsabilité civile, de l'assurance auto, de l'assurance combinée habitation ainsi que de l'assurance des personnes. Enseignée par des experts-praticiens désignés par l'ACA et approuvés par l'IFBL, la nouvelle formation se veut surtout pragmatique et proche des besoins réels du terrain.

Tous les cours sont planifiés en séances de 4 heures et ont lieu de 8h30 à 12h30.

Afin de garantir un maximum de flexibilité, l'IFBL propose des inscriptions séparées aux formations et aux examens. Il est ainsi possible de s'inscrire à un cours, sans passer l'examen, ou, au contraire, de s'inscrire à un examen dans le but de faire attester ses connaissances, sans avoir assisté aux cours.

Les personnes qui ont réussi les examens du parcours (soit les 4 modules) auront droit à l'attribution du certificat « Insertion en assurances ».

Au cours de l'année 2012, une formation d'insertion dédiée à l'activité LPS sera également disponible.

Il est à noter que ces formations d'insertion répondent à une exigence matérialisée dans la Convention Collective.

A partir du mois d'avril 2012, la formation pour les candidats agents sera également reprise par l'IFBL et se déroulera dans les locaux de la Chambre de Commerce.

Il est encore à noter qu'une formation « anti-blanchiment » axée sur l'assurance est également à la disposition des membres. Il s'agit d'un module qui s'étend sur une durée de 4 heures.

3.2.1.3. Sous-commission Distribution

- PSA (Professionnel du secteur d'assurance)

La Sous-commission s'est réunie dans le cadre des travaux préparatoires à l'avant-projet de loi dit également « PSA ». Le statut des courtiers d'assurance a également été discuté. La Sous-commission approuve l'initiative de dispositions ayant pour but de favoriser le professionnalisme dans le courtage et d'exiger des garanties financières suffisantes. La Sous-commission s'est cependant prononcée contre l'inclusion des courtiers dans le statut de « PSA » lui-même, estimant que les règles de l'intermédiation régissent à suffisance leur profession et qu'il faut éviter un double corps de règles applicables.

Dans le même contexte, l'ACA a réalisé une étude auprès de ses membres travaillant avec un réseau d'agents à Luxembourg sur les contrats d'agences en place.

- PRIPs et IMD2

La Sous-commission a suivi les travaux et initiatives européennes et les actions du Comité Européen des Assurances (CEA) dans ce domaine.

Des projets de texte sont attendus pour le premier trimestre 2012.

3.2.2. Commission Légale et Fiscale

3.2.2.1. Sous-commission Anti-Blanchiment

La SC Anti-Blanchiment a examiné en détail la circulaire 11/2 du Commissariat aux Assurances relative à l'évaluation des risques d'exposition au blanchiment et au financement du terrorisme et aux mesures de prévention.

La Sous-commission est notamment d'avis que:

- les nouveaux contrats, souscrits à partir du 01.04.2011, sont bien entendus soumis au régime prévu par la circulaire;
- le stock reste épargné, jusqu'à ce qu'un mouvement donnant un score positif au niveau du « scoring » intervient dans le cadre d'un contrat préexistant;
- il n'est pas conseillé d'émettre une nouvelle fiche chaque année et pour chaque mouvement créé, mais, au contraire de conserver les éléments déjà retenus et scorés et de les compléter au fur et à mesure;
- par mouvement, ne sont pas visés les paiements programmés sur les contrats à primes récurrentes;

- dans la compréhension de la Sous-commission, un mouvement au sens de la circulaire implique un avenant au contrat.

Concernant les contrats « solde restant dû » (couvrant un prêt hypothécaire), la Sous-commission considère que, vu le faible risque de blanchiment et la masse des contrats concernés, le travail administratif requis se trouve en disproportion flagrante avec le risque réel.

3.2.2.2. Sous-commission Solvabilité 2

Au sein de la Sous-commission Solvabilité 2 furent notamment analysés les « Consultation papers » publiés par l'EIOPA fin novembre 2011 relatifs aux Reporting et Orsa.

Alors que les compagnies membres de l'ACA ont été invitées de répondre individuellement à ces mêmes « Consultation papers », l'ACA a insisté dans ses commentaires pour que le principe de la proportionnalité soit pleinement respecté.

La Sous-commission procède au suivi régulier des travaux du Comité Européen des Assurances (CEA) y afférents et essaye de leur communiquer, dans la mesure du possible, les vues du secteur des assurances luxembourgeois.

3.2.2.3. Sous-commission Législation (Vie LPS)

Au cours de la période sous revue, la Sous-commission Législation (vie LPS) s'est notamment consacrée à :

- **L'analyse des jugements de plusieurs Tribunaux de Grande Instance (« TGI ») contre des assureurs vie français et luxembourgeois pour non respect du formalisme précontractuel**

Les décisions qui privilégient un formalisme absolu par rapport au contenu de l'information et sanctionnent de manière disproportionnée les assureurs (restitution au preneur du montant de la prime initiale versée), font l'objet d'appels dont le résultat est tout-à-fait incertain.

L'interprétation hyper formaliste par des tribunaux français de textes légaux transposés de directive européenne pose la question de l'entrave à l'activité LPS.

L'ACA a de ce fait mandaté un cabinet d'avocats chargé de l'étude du bien fondé de ces arrêts et des possibilités d'actions éventuelles.

3.2.2.4. Sous-commission Taxation de l'épargne et Coopération administrative

Depuis la publication de la proposition de directive en matière de Taxation de l'épargne en novembre 2009, plus aucun amendement par rapport à ces mêmes textes n'a été établi de sorte que les discussions techniques semblent être closes.

Alors que dans les faits rien n'a changé depuis lors, les discussions politiques autour de l'échange (automatique) de l'information se sont poursuivies en Europe et outre Atlantique. Alors que les accords bilatéraux conclus entre l'Allemagne et la Suisse voire entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, tendent à instaurer un système de retenue à la source (l'anonymat serait ainsi préservé), la Commission européenne pousse désormais avec acharnement à l'adoption de la directive afin de généraliser l'échange automatique entre les différents Etats-membres de l'Union européenne.

Parallèlement, les obligations en matière d'échange d'informations découlant de la loi américaine « FATCA » dépassent considérablement celles inhérentes à la directive sur la taxation de l'épargne de par le champ d'application et la communication automatique de données.

La SC Taxation de l'épargne et Coopération administrative s'est ainsi penchée sur les interactions éventuelles entre ces mêmes dossiers qui sont en gestation permanente et pour lesquels les zones d'ombres restent multiples.

Parallèlement, le dossier fut suivi de très près par l'ACA au sein du Comité Taxation instauré auprès du Comité Européen des Assurances (CEA).

3.2.2.5. Sous-commission TVA

Au courant du 1^{er} trimestre 2008, la Commission européenne avait publié une nouvelle proposition de directive et de règlement en matière de taxe sur la valeur ajoutée sur les services financiers et d'assurances (modifiant la directive 2006/112/CE).

Le dossier, très technique, est depuis discuté vivement au sein des instances européennes sans qu'un consensus n'ait été trouvé à ce jour.

La Commission européenne a publié en outre en date du 06.12.2011 un livre blanc (« Communication sur l'avenir de la TVA – vers un système de TVA plus simple, plus robuste et plus efficace adopté au marché unique »). A noter que dans les 26 priorités y relevées par elle, aucune mention n'est faite du besoin d'une refonte du système actuel de la TVA applicable aux services financiers et d'assurances.

L'ACA participe aux travaux y afférents dans le cadre d'un groupe ad hoc institué au sein du Comité Européen des Assurances (CEA) et communique systématiquement son avis par rapport aux différentes propositions de texte à l'Administration de l'Enregistrement luxembourgeoise.

3.2.3. Commission Productivité

3.2.3.1. Sous-commission Archivage électronique

Le Président de la Commission Productivité et la Direction de l'ACA ont eu une entrevue avec une société spécialisée qui portait sur les possibilités de conservation et de dématérialisation des écrits. Ladite société a expliqué que le projet de loi sur l'archivage électronique (non encore publié) créerait un nouveau type de PSF de support et prévoirait un renversement de la charge de la preuve (celui qui prétend qu'un document électronique n'est pas une copie conforme de l'original papier devra le prouver).

Dès que le projet de loi en question sera disponible, la Sous-commission va être appelée à l'examiner.

3.2.3.2. Sous-commission Coassurance

Lors de la réunion de la SC Coassurance en date du 12.12.2011, les membres ont exposé qu'ils sont en train d'avoir des réunions bilatérales en vue de solder les résidus du passé. Ils relèvent que ces travaux en binôme n'ont pas encore suffisamment progressé pour permettre l'apurement des soldes comptables et remettre les pendules à zéro.

La Sous-commission est unanimement d'avis qu'il faudra d'abord clôturer l'historique (avec si possible un recul de 10 ans) avant de tirer les leçons de cet exercice ainsi que de déterminer une méthodologie et une procédure plus efficaces pour l'avenir en vue de simplifier et de rationaliser les flux et processus administratifs et comptables entre coassureurs.

Les membres ont exposé que la gestion des sinistres ne pose pas problème, mais que la difficulté réside au niveau de la comptabilisation des primes en raison d'un manque de rapprochement des services « production ».

La Sous-commission a préconisé d'introduire une plus grande régularité au niveau des échanges. Elle a plaidé pour un rapprochement trimestriel, voire mensuel des soldes comptables ce qui permettra de contenir dès le départ les écarts et décalages.

Les participants ont convenu de continuer les réunions bilatérales de consolidation en se fixant des objectifs par binôme. Ils ont décidé de se revoir en Sous-commission fin mars 2012 afin de tirer les conclusions qui s'imposent pour gommer les sources d'erreurs et d'apporter, le cas échéant, des ajustements à la Convention de Coassurance.

3.2.4. Commission Communication et Promotion du secteur

La SC Promotion du secteur a élaboré conjointement avec Luxembourg for Finance (Lff) une brochure dédiée à l'assurance vie commercialisée en libre prestation de service (LPS) à partir du Luxembourg. En outre, la Sous-commission a poursuivi ses réflexions visant à promouvoir la place d'assurance luxembourgeoise.

3.2.5. Commission Statistiques du secteur

Dans le cadre de ses activités, l'ACA est régulièrement amenée à communiquer avec des acteurs externes (i.e. avec les médias, avec le régulateur, avec les administrations et ministères, avec d'autres organisations patronales, avec le Comité Européen des Assurances (CEA), avec la Commission européenne, ...) et a de plus en plus souvent besoin de soutenir ses propos et arguments par des chiffres probants.

A côté de l'enquête annuelle qui reste une source primordiale pour les compagnies membres de l'ACA alors que les informations y afférentes sont reprises au niveau individuel, l'ACA procède désormais au recueil de chiffres trimestriels communiqués sous forme agrégée aux compagnies membres participantes.

4. Les relations avec d'autres organisations

4.1. Nos partenaires institutionnels

- **Haut Comité de la Place Financière (HCPF)**

Le Ministre des Finances a créé début 2010 le Haut Comité de la Place Financière.

Ce nouvel organe remplace le CODEPLAFI et est placé sous la présidence du Ministre Luc FRIEDEN.

L'ACA y est représentée par M. Marc LAUER.

Au début de l'année 2011, le Ministre Luc FRIEDEN a pérennisé le HCPF en tant que « Think Tank » de la place financière de Luxembourg.

Le HCPF réfléchit sur de nouvelles lignes de développement de la place financière sur un axe de temps de 5 ans tout en préservant et en améliorant si possible l'existant qui constitue le fondement pour de nouveaux axes de développement stratégique.

L'ACA a remis au Haut Comité de la Place Financière les propositions suivantes :

1. Projets visant à créer de nouveaux produits et services offerts à Luxembourg :

- Les structures à compartiments multiples

Ce type de sociétés existe déjà dans certains pays anglo-saxons avec un environnement juridique et réglementaire différent des pratiques habituelles de l'Europe « du Code Napoléon » et à Malte. La Place de Luxembourg ne dispose pas de tels outils. Les mettre à disposition serait une avancée majeure, notamment pour des entreprises de taille plus modeste que celles qui utilisent des captives et pour des grands groupes qui souhaitent segmenter leurs risques sans les mutualiser.

Dans une société à compartiments (cellules) multiples, il y a « étanchéité » d'une cellule à l'autre. Autrement dit, les actifs contreparties d'engagements techniques d'une cellule particulière ne pourront en aucun cas servir à combler des déficits d'autres cellules.

- La gestion du run-off

Face au constat de l'absence de centre de compétence en Europe continentale pour la gestion du run-off de portefeuilles d'assurance, l'ACA estime que le Luxembourg a intérêt à

développer ces compétences. En effet, de par les fusions, acquisitions, des portefeuilles entiers de produits sont mis en run-off, les dirigeants cherchent souvent une externalisation de la gestion de ces portefeuilles en run-off. Le marché du run-off est destiné à croître avec la prise d'effet du régime de Solvabilité 2 qui mettra en évidence de nouveaux risques impactant la rentabilité de certains portefeuilles d'assurance.

2. Projets visant à faire évoluer des produits et services offerts à Luxembourg :

- Les captives d'assurances directes

Luxembourg est devenu un centre de compétence pour les captives de réassurance. Durant les dernières années une demande accrue pour créer des entreprises d'assurance captives s'est développée. La réglementation existante n'est cependant pas totalement adaptée aux captives d'assurance directe. Le futur régime de Solvabilité 2 ne fera pas de distinction entre assureurs directs et indirects. L'ACA propose la création d'un cadre légal spécifique pour les captives d'assurance directe et un régime particulier favorable à ces entreprises captives dans le cadre de la mise en œuvre de Solvabilité 2.

- Les véhicules de titrisation d'assurance

La titrisation des risques d'assurance est un outil de diversification des sources de financement des risques et permet un accès aux marchés financiers. Le Luxembourg, de par sa réputation internationale de place financière, pourrait devenir le centre de compétence en Europe pour les véhicules de titrisation d'assurance et par là élargir sa gamme de produits financiers.

- Les Captives Takaful

La finance islamique est en forte croissance ; le Luxembourg a su attirer des fonds d'investissement charia compliant. Les assurances captives charia compliant ou « Takaful » pourraient utilement compléter l'offre luxembourgeoise sur le marché de la finance islamique.

3. Des projets destinés à améliorer la compétitivité de la place de Luxembourg :

- Les « Professionnels du secteur d'assurance » (PSA)

La gestion d'une entreprise d'assurance ou d'une captive devient de plus en plus complexe et donc coûteuse ce qui est particulièrement pénalisant pour les structures de petite ou moyenne taille ; les acteurs actuels et potentiels sont très souvent des structures de petite ou moyenne taille. L'idée consiste à offrir à ces entreprises un type de structure administrative « plug and play » dans lequel une entreprise pourrait trouver une structure capable d'accepter la sous-traitance des fonctions administratives hors core-business. Le futur régime de Solvabilité 2 ne fait que renforcer ce besoin de par les exigences de reporting et d'analyses financières.

Le secret d'assurance rend cependant la sous-traitance complexe. À cet égard, il faut créer le cadre juridique autorisant les entreprises d'assurance et de réassurance à sous-traiter tout ou partie de leurs processus hors core-business vers des PSA qui continuent à garantir le respect de ces dispositions relatives au secret d'assurance.

La création d'un cadre légal pour les PSA ne se justifie que dans les cas où la sous-traitance ne pourra être confiée à un PSF de support dûment agréé suivant la loi du 05 avril 1993 relative au secteur financier.

- La gestion des référentiels LuxGaap / IFRS et les conséquences fiscales

L'ACA observe une multiplication des standards de reporting (LuxGaap, IFRS, Solvabilité 2) auxquels les sociétés d'assurance et de réassurance sont soumises.

D'une part l'imposition des sociétés se fait par le biais d'un fiscal Gaap basé sur le LuxGaap.

D'autre part le reporting prudentiel sera basé dorénavant sur un Gaap spécial, à savoir Solvabilité 2.

Finalement pour les reportings social et consolidé des tendances importantes vers la généralisation des normes IFRS se manifestent.

Il importe donc de limiter le nombre de Gaaps applicables aux entreprises d'assurance et de réassurance en vue de maintenir la compétitivité de la place d'assurance luxembourgeoise.

Cette limitation du choix du Gaap retenu doit pouvoir se faire sans incidence fiscale et notamment en neutralité du traitement fiscal des provisions techniques.

En plus des travaux de l'Assemblée Plénière du HCPF, l'ACA est active dans les groupes de travail suivants :

- GT Sectoriel Assurances et Réassurances
- GT Attractivité et Environnement Concurrentiel
- GT Innovation

• Commissariat aux Assurances

- Comités techniques

L'ACA a participé aux travaux des Comités techniques du Commissariat aux Assurances suivants :

- Comité technique Solvabilité 2
- Comité technique RC AUTO
- Comité technique Comptabilité et Reporting
- Comité technique Anti-Blanchiment
- Comité technique Vie
- Comité technique PSA

- Comité ad hoc PSA

Les objectifs poursuivis par la création du futur statut de « PSA » consistent à :

- créer et organiser de nouvelles professions au sein du secteur de l'assurance en les soumettant à une surveillance prudentielle appropriée et en leur appliquant les obligations de confidentialité de l'article 111-1 de la loi ;
- faciliter pour les entreprises d'assurances et de réassurance le recours à la sous-traitance de certaines de leurs activités.

Les catégories de PSA proposées par le Commissariat aux Assurances seraient notamment :

- les sociétés de gestion d'entreprises d'assurance
- les sociétés de gestion d'entreprises de réassurance,
- les sociétés de gestion de fonds de pension
- les prestataires de services actuariels
- les sociétés de gestion de portefeuilles d'assurances
- les régleurs de sinistres

L'ACA a proposé, en prévision de la législation Solvabilité 2, une catégorie supplémentaire de PSA, à savoir les PSA offrant des services en matière de gouvernance d'entreprise, idée finalement retenue.

- **Comité ad hoc « loi Solvabilité 2 »**

Afin de transposer la Directive « Solvabilité 2 » en droit luxembourgeois, la loi sur le secteur d'assurances de 1991 doit être amendée.

Le Commissariat aux Assurances a choisi l'option de remplacer la loi de 1991 par une nouvelle loi. Il a associé les assureurs et les réassureurs à un comité de rédaction « Loi Solvabilité 2 ».

L'ACA a participé activement aux travaux de rédaction avec l'appui de Messieurs Marc LAUER et Marc HENGEN.

4.2. Nos partenaires locaux



PROFIL a été créée à l'initiative des associations professionnelles relevant du secteur financier luxembourgeois. Son but prioritaire consiste à intensifier la promotion de l'image de la place financière à travers une démarche structurée et professionnelle.

L'association réunit les représentants du secteur bancaire, des assureurs, des fonds d'investissement, des gestionnaires de fortunes, des domiciliataires de sociétés, des avocats, des experts-comptables, des réviseurs d'entreprises ainsi que des activités auxiliaires.

Pour soutenir davantage les efforts de promotion vers l'extérieur et assurer une politique de communication coordonnée et structurée sur la place financière, l'Etat luxembourgeois et PROFIL ont conclu un partenariat public-privé sous la dénomination LuxembourgforFinance (LfF).

Au cours de la période sous revue, PROFIL s'est notamment penchée sur

- l'organisation du Luxembourg Financial Forum
- l'analyse de sujets d'actualités intéressant la place financière
- réflexion sur les activités de PROFIL.

L'ACA est représentée auprès de PROFIL par M. Marc LAUER.



L'agence LuxembourgforFinance (LfF) a été créée au 1^{er} janvier 2008 sous forme de partenariat public-privé et est présidée par le Ministre des Finances, M. Luc FRIEDEN.

LfF a ainsi de multiples tâches englobant :

- la présentation des structures et des avantages de la place financière luxembourgeoise
- l'organisation de séminaires internationaux et la participation à des foires renommées
- l'entretien de contacts avec les « opinion leaders » des médias internationaux
- la communication de la diversité des carrières offertes par le secteur financier
- l'émission régulière de brochures et de documentation sur les produits et services de la place et sur leur cadre légal, réglementaire et fiscal.



L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) est l'organisation faîtière du patronat luxembourgeois qui représente de par ses membres, en l'occurrence les organisations et chambres professionnelles patronales, l'intégralité des entreprises du secteur privé à l'exception de celles relevant du secteur primaire.

Au cours de la période sous revue, l'UEL a notamment travaillé sur :

- la réforme du régime général de pension
- la préparation des négociations tripartites
- la réforme de l'assurance maladie et la participation à la quadripartite
- la réforme de l'assurance accident et un futur système de bonus/malus en la matière
- certains aspects du droit du travail et du droit social

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de l'UEL par son Président et son Administrateur-Délégué.

M. Marc HENGEN représente l'ACA dans plusieurs groupes de travail.



Le Conseil économique et social est l'institution consultative centrale et permanente du Gouvernement en matière d'orientation économique et sociale. Il est l'encheintre du dialogue social et de la concertation socioprofessionnelle au plan national et supranational sur les problèmes économiques, sociaux et financiers, auxquels il s'agit de trouver des solutions consensuelles.

Il remplit un rôle important de prospective et de catalyseur d'idées.

L'ACA est représentée au sein du CES par M. Paul HAMMELMANN, membre effectif et par M. Paul-Charles ORIGER, membre suppléant.



La Chambre de Commerce est une institution de droit public, regroupant toutes les entreprises, hormis l'agriculture et l'artisanat, qui disposent de leur propre chambre professionnelle. Au Grand-Duché de Luxembourg l'affiliation à la Chambre de Commerce est obligatoire pour toutes les personnes physiques, les sociétés commerciales, ainsi que les succursales de sociétés étrangères établies au Luxembourg, exerçant une activité commerciale, financière ou industrielle.

Le secteur des assurances est représenté à l'Assemblée Plénière de la Chambre de Commerce par M. Marc LAUER, membre effectif et par M. Pit HENTGEN, membre suppléant.



L'Institut National pour le Développement durable et pour la responsabilité sociale des entreprises (INDR) a été fondé en 2007 par les organisations patronales membres de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL).

L'INDR a pour objet de promouvoir dans le cadre de l'engagement durable, le concept de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises (RSE).

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de l'INDR par son Président et son Administrateur-Délégué.



L'a.s.b.l. « XBRL LUXEMBOURG » a été constituée en date du 17.01.2007. L'association a principalement comme objet de promouvoir et de développer le standard technique XBRL, en particulier dans les reportings financiers.

L'ACA est représentée au Conseil d'administration d'XBRL par M. Paul HAMMELMANN, membre effectif et par M. Christian EILERT, membre suppléant.



**Mutualité
des Employeurs**

La Mutualité des Employeurs est une institution de la sécurité sociale créée par la loi du 13 mai 2008 portant introduction d'un statut salarié unique. Elle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2009.

La Mutualité a pour objet de prémunir les employeurs contre le coût financier que représente la continuation du paiement des salaires aux travailleurs (Lohnfortzahlung) frappés d'une incapacité de travail, obligation patronale dont bénéficient l'ensemble des salariés selon la loi du 13 mai 2008.

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de la Mutualité par M. Pit HENTGEN, membre effectif et par M. Marc Lauer, membre suppléant.

4.3. Nos partenaires internationaux



Au cours de la période sous revue, le CEA s'est notamment penché sur les problématiques suivantes :

- Crise financière
- Solvabilité 2
- Taxation de l'épargne / FATCA
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Anti-Discrimination
- Coassurance
- Produits d'investissement de détail (PRIPs)
- Révision de la directive intermédiation (IMD)
- Information du consommateur
- Fonds d'insolvabilité
- Pensions

L'ACA est représentée dans le Comité Exécutif du CEA par M. Paul HAMMELMANN (suppléant: M. Christian EILERT).

M. Christian EILERT est membre du Comité « Marché Unique » ainsi que du Comité « Taxation » et Comité « Vie ».

M. Marc HENGEN est membre des Task Forces Pensions, PRIP's et IMD review.

A partir du 1^{er} mars 2012, le Comité Européen des Assurance (CEA) se dénomme officiellement « Insurance Europe ».



4.4. Autres partenaires



Le nombre d'examens médicaux liés à une embauche est en progression pour 2011 (5.660 personnes vues) par rapport à 2010 (3.404 personnes vues) soit une augmentation de 66%. Parallèlement, l'ASTF a pu observer une progression importante des nouvelles demandes d'examens médicaux (5.723 en 2011 contre 3.814 en 2010).

L'ASTF a par ailleurs été confrontée à une augmentation sensible de la demande de « check-up » ce qui témoigne de l'intérêt accru pour ce type de services des institutions financières et ce même en période de crise.

L'ACA est représentée au Conseil d'administration de l'ASTF par M. Christian EILERT.

AGERE

Association des gestionnaires
de réassurances

L'Association des gestionnaires de réassurances (AGERE), dont l'ACA assume le Secrétariat général moyennant une participation au budget de l'ACA, est présidée par M. Claude WEBER.

Parmi les thèmes abordés lors de la période sous revue, on peut notamment citer :

- PSA
- le traitement de différents sujets liés à Solvabilité 2
- Réforme Assurance Pension
- Reporting
- Dispositions AML
- Taux techniques

M. Marc HENGEN assure la fonction de Secrétaire Général de l'AGERE.



L'association regroupe quelque 130 actuaire actifs sur le marché luxembourgeois.

L'ALAC organise régulièrement des manifestations ouvertes à tous sur des sujets ayant trait à l'actuariat.

Les dernières conférences, auxquelles les membres de l'ACA ont également été invités, ont porté sur les sujets suivants :

- Best Estimate net de réassurance
- IFRS 4, phase 2
- La problématique du traitement des groupes d'entreprises d'assurances sous Solvabilité 2
- Experience Studies in life insurance – traditional methods and GLM's

Promotion dans les médias

L'ACA est présentée sur les antennes radio suivantes :

- RTL – Cartes blanches économiques
Les textes des émissions peuvent être consultés en intégralité sur notre site Internet : www.aca.lu
- Radio 100,7
Emission « Eng Fro eng Äntwert »

5. Les conférences et événements de l'ACA

5.1. Journée de l'Assurance

La 13e Journée de l'Assurance s'est déroulée en date du 24 novembre 2011 au Cercle Cité à Luxembourg.



Après une introduction par M. Paul HAMMELMANN, le Président de l'ACA, M. Paul DE COOMAN a souhaité la bienvenue à tous les invités.



Par la suite, M. le Ministre Luc FRIEDEN a présenté son discours relatif la place financière et notamment au secteur des assurances.



La Journée de l'Assurance fut clôturée par le traditionnel verre de l'amitié.



A l'occasion de cette journée, l'ACA a invité ses hôtes à suivre un discours de M. Michel M. LIÈS, Chairman Global Partnerships de Swiss Re, sur le thème : « **L'attrait du Luxembourg pour les grands groupes d'assurance et de réassurance** ».



5.2. QIS5

- **Résultats du projet « QIS5 – assistance »**

Le 10 mars 2011, l'ACA a organisé conjointement avec l'Association Luxembourgeoise des Actuaire (ALAC) une présentation portant sur les « Résultats du projet QIS5-assistance – Quid de la suite ? ».

5.3. Conférence AILO

Sur invitation de M. Alan MORGAN-MOODIE, chief executive officer, à un de leurs AILO members' meetings (Association of International Life Offices), M. Marc LAUER, en tant que Président de la Commission Internationale Vie de l'ACA, a eu l'occasion de présenter les activités de l'ACA et, notamment, celles de la Commission Internationale Vie.

M. Marc LAUER y a rappelé que les missions de l'ACA englobent des activités très diverses (telle p.ex. la négociation de la convention collective du secteur) et ne se limitent pas à la seule défense des intérêts du marché de la LPS-Vie, mais également à celle du marché national (Vie et Non-Vie) voire celle du marché international Non-Vie.

Lors de l'échange de vues entre les deux associations sur un certain nombre de dossiers d'actualité présentant potentiellement un intérêt commun, il est apparu que les quelques divergences d'opinion provenaient, dans la grande majorité des cas, du caractère exclusif de l'AILO qui a pour objet unique la défense des intérêts de l'assurance vie commercialisée en Europe en libre prestation de services.

Les deux associations ont convenu de réfléchir à une éventuelle collaboration accrue à l'avenir (p.ex. via la communication des prises de position respectives) dans les domaines pour lesquelles une convergence de vues se serait dégagée.

5.4. Conférence sur les responsabilités des Administrateurs et Dirigeants de sociétés

L'ACA a organisé le 18.05.2011, en collaboration avec la Confédération Luxembourgeoise du Commerce, un workshop sur la « Responsabilité des Administrateurs et Dirigeants de sociétés et les produits d'assurance offerts sur le marché ».

5.5. Entrevue M. Gilles Roth

En date du 27.10.2011, l'ACA a eu une entrevue avec le Député-maire, M. Gilles ROTH, rapporteur du budget de l'Etat 2012.

Au cours de la réunion, l'ACA a eu l'occasion d'exposer les caractéristiques, les spécificités et les défis de l'industrie d'assurance luxembourgeoise.

5.6. Conférence RISK

Sur invitation du magazine RISK, M. Marc HENGEN était orateur lors d'une conférence à Bruxelles en date du 27.10.2011 avec le sujet « L'assurance Vie face aux défis de la retraite » et y a présenté les défis pour les assureurs luxembourgeois.

6. L'association en 2011

La gestion de l'ACA est assurée par :

- le Président et le Conseil d'administration ;
- le Bureau ;
- l'Administrateur-Délégué ;
- le Comité de Direction.

- **Déménagement**

Depuis le 3 octobre 2011, l'ACA se trouve dans ses nouveaux locaux du « House of Finance ».

La nouvelle adresse est la suivante: 12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg-Kirchberg
B.P. 448, L-2014 Luxembourg

6.1. Le Conseil d'administration

- **Administrateurs**

Depuis le 22.03.2011, le Conseil d'administration de l'ACA se compose de 11 administrateurs :

M. Paul DE COOMAN, AXA ASSURANCES	Président
M. Pit HENTGEN, LA LUXEMBOURGEOISE	Vice-Président
M. Marc LAUER, GROUPE FOYER	Vice-Président
M. David STEINEGGER, LOMBARD INTERNATIONAL	Vice-Président
M. André BREDIMUS, BALOISE ASSURANCES	Membre
M. Martial de CALBIAC, CAMCA ASSURANCE	Membre
M. Paul HAMMELMANN, ACA	Administrateur-Délégué
M. Jacques HANSOULLE, CARDIF LUX VIE	Membre
M. Alain SCHAEDEGEN, ALLIANZ INSURANCE	Membre
M. Markus SCHAFROTH SWISS RE	Membre
M. Patrick SCHOLS, IWI INTERNATIONAL WEALTH INSURER	Membre

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission en date du 07 février 2012 de M. David STEINEGGER en tant qu'administrateur.

- **Administrateurs Suppléants**

Le Conseil d'administration comprend en outre 10 administrateurs suppléants dont 3 administrateurs suppléants représentant les compagnies pratiquant principalement l'assurance vie en LPS :

M. Fabrice BAGNE
CARDIF LUX VIE

M. Patrick BOUR
P&V ASSURANCES

M. Romain BRAAS
BALOISE VIE

M. Jean MARCHES
NATIXIS LIFE

M. Alain NICOLAI
AXA ASSURANCES

M. Romain ROSSETTI
AME LIFE LUX

M. Luc THEMELIN
LA LUXEMBOURGEOISE

M. Gilbert WOLTER
FOYER ASSURANCES

Le Conseil d'administration a pris acte au cours de l'année 2011 des démissions de Mme Myriam DALLANOCE et de M. Martin TSCHOPP en tant qu'administrateurs suppléants.

- **Honorariat**

L'ACA est depuis toujours soucieuse d'établir un pont entre le passé, le présent et le futur. A ce titre, une importance toute particulière a toujours été accordée à l'honorariat :

Sont Présidents d'honneur :

M. Marcel DELL

M. Robert HENTGEN

M. Nico REYLAND

M. François TESCH

Sont Administrateurs honoraires :

M. Philip ASPDEN

M. Gabriel DEIBENER

M. Georges HENGEN

M. Henri MARX

M. Pierre MERSCH

M. Jean NEUMAN

M. Yvan REINARD

M. Jean WORRE

6.2. Le Bureau

Le Bureau est composé du Président, des Vice-Présidents ainsi que de l'Administrateur-Délégué de l'ACA.

Le Bureau exécute les missions et tâches qui lui sont déléguées par le Conseil d'administration.

6.3. L'Administrateur-Délégué

M. Paul HAMMELMANN
Administrateur-Délégué

Au titre d'abord de Secrétaire Général, M. Paul HAMMELMANN dirige l'ACA depuis 1980 et veille au bon déroulement de la gestion opérationnelle de l'association.

M. Paul HAMMELMANN a été nommé Administrateur-Délégué lors de l'Assemblée Générale du 15.06.2010.

Mme Chantal GANSEN
Assistante

Assume, entre autres, l'assistance administrative de M. Paul HAMMELMANN.

6.4. Le Comité de Direction

M. Paul-Charles ORIGER
Membre du Comité de Direction

Juriste de formation, M. ORIGER est en charge de tous les dossiers ayant trait au marché indigène et, de manière générale, suit toute activité du secrétariat ayant un caractère juridique.

M. Christian EILERT
Membre du Comité de Direction

Economiste de formation, M. Christian EILERT est en charge des questions ayant un caractère économique ou financier et, notamment, des dossiers ayant trait à la taxation et à l'activité vie en LPS. Il est, en outre, en charge des statistiques du secteur.

M. Marc HENGEN
Membre du Comité de Direction

Juriste de formation et assureur de métier, M. Marc HENGEN est, depuis le 1^{er} janvier 2010, en charge de groupes de travail auprès du CEA, de l'UEL, de la Commission Locale Assurances de personnes, de la SC Produits, SC Distribution et d'autres sujets et dossiers spécifiques.

L'assistance au Comité de Direction de l'ACA

Mme Annick BECKIUS
Secrétaire de Direction

Est en charge, entre autres, de la comptabilité, du calcul et suivi du paiement des cotisations et des événements propres à l'ACA (Journée de l'Assurance, ...).

Mme Patrizia TRASATTI
Secrétaire de Direction

Assume, entre autres, l'assistance administrative des Membres du Comité de Direction et la mise à jour du site Internet de l'ACA.

Le Bureau Luxembourgeois et le Fonds de Garantie Automobile

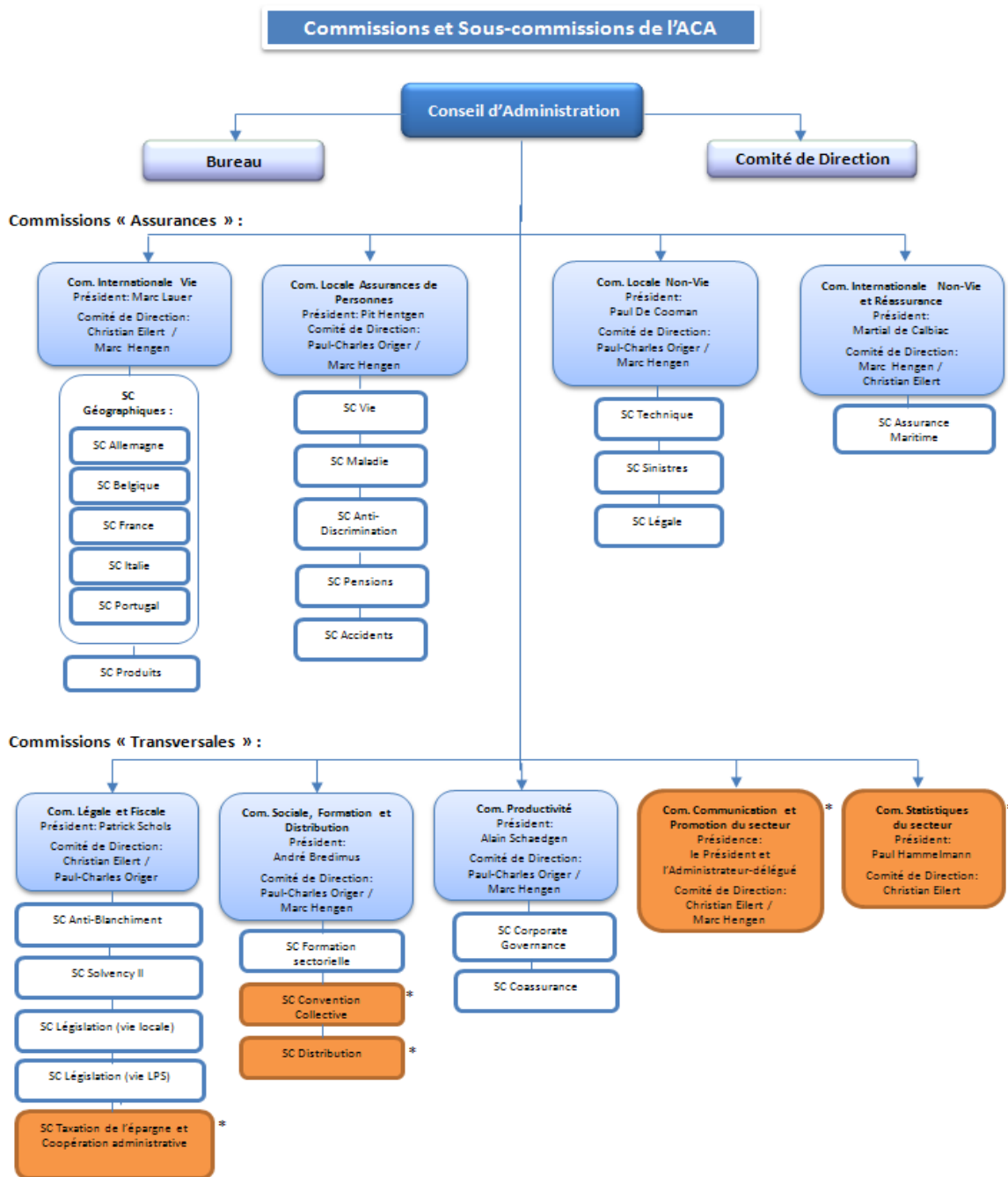
Mme Luciana MOROLLI
Responsable Administrative

Mmes MOROLLI, SPAUTZ et WAGNER assument le suivi administratif des dossiers du Bureau Luxembourgeois et du Fonds de Garantie Automobile, ainsi que des demandes d'information adressées au Fonds de Garantie Automobile en sa qualité de Centre d'Information.

Mme Isabelle SPAUTZ
Responsable Administrative

Mme Sandra WAGNER (remplacement congé de maternité et congé parental de Mme SPAUTZ)

6.5. Les Commissions et Sous-commissions de l'ACA



(*) L'accès aux sous-commissions marquées d'un astérisque est réservé aux membres effectifs de l'ACA en raison du caractère politique et de la sensibilité des données y traitées.

6.6. Les Comptes 2011

Charges et Revenus								
Dépenses				Recettes				
	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011		Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011	
Frais et indemnités Personnel	960 635,19	1 027 000,00	1 047 637,87	Cotisations Membres effectifs	1 273 400,00	1 348 900,00	1 348 900,00	
Loyer et charges Immeuble	73 851,72	124 000,00	107 921,25	Cotisations Membres associés	32 500,00	35 000,00	57 500,00	
Frais du bureau et de mobilier	67 102,81	61 000,00	84 539,21					
Etudes et honoraires	19 147,21	18 500,00	53 072,60	Cotisation BL	75 000,00	75 000,00	75 000,00	
Cours d'agents	2 392,19	7 500,00	6 535,67	Cotisation FGA	32 500,00	32 500,00	32 500,00	
Frais de représentation et de voyages	80 069,38	79 000,00	84 838,68	Cotisation AGERE	2 568,42	6 000,00	2 513,89	
Frais de documentation et de communication	39 024,28	48 500,00	40 749,33					
Cotisations aux organisations internationales et nationales	122 724,24	138 500,00	127 593,03	Refacturation Honoraires	0,00	0,00	49 652,52	
House of Finance	0,00	0,00	29 831,43	Revenus sur location de salles	1 020,00	0,00	0,00	
Frais financiers	1 020,93	1 200,00	583,20	Cours d'agents	7 550,00	7 500,00	12 150,00	
Dépenses extraordinaires	0,00	0,00	1 760,52	Ventes brochures	1 035,75	300,00	399,20	
				Intérêts bancaires	0,00	0,00	0,00	
				Produits exceptionnels	924,72	0,00	0,00	
				Reprise sur Fonds social	0,00	0,00	35 866,09	
Sous-total	1 365 967,95	1 505 200,00	1 585 062,79			1 505 200,00	1 614 481,70	
Résultat de l'année	60 530,94		29 418,91					
TOTAL	1 426 498,89	1 505 200,00	1 614 481,70		1 426 498,89	1 505 200,00	1 614 481,70	

Bilan au 31 décembre					
Actif			Passif		
Postes	2010	2011	Postes	2010	2011
Débiteurs divers	23 270,19	5 743,04	Fonds Social	450 810,56	511 341,50
Installation House of Finance	0,00	163 058,08	Reprise sur Fonds social	0,00	-35 866,09
Frais avancés à refacturer	16 036,17	25 000,00	Bénéfice de l'exercice	60 530,94	29 418,91
CCPL	221 365,83	223 758,00			
BGL BNP PARIBAS	34 987,43	34 556,22	Frais à payer	48 468,00	111 014,26
DEXIA-BIL	282 061,17	195 995,69	Factures non parvenues	0,00	33 000,00
CAISSE	674,77	797,55	Dexia-BIL Emprunt	18 586,06	0,00
Total	578 395,56	648 908,58		578 395,56	648 908,58

• Rapport des Commissaires aux comptes à l'Assemblée Générale de l'ACA

En exécution du mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à la vérification de la comptabilité de votre Association.

Par un examen approfondi du bilan et du compte des Pertes et Profits, arrêtés au 31 décembre 2011, nous nous sommes persuadés de l'exactitude des écritures et nous pouvons donc vous proposer d'approuver ces documents et donner décharge à votre Conseil d'administration.

Luxembourg, le 28.02.2012


Le Commissaire
s. Gilbert HATZ


Le Commissaire
s. Jean-Paul BEMTGEN

6.7. Le Budget 2012

Budget de l'exercice 2012								
Dépenses				Recettes				
	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012		Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012	
Frais et indemnités Personnel	1 027 000,00	1 047 637,87	1 063 500,00	Cotisations Membres effectifs	1 348 900,00	1 348 900,00	1 407 000,00	
Loyer et charges Immeuble	124 000,00	107 921,25	176 000,00	Cotisations Membres associés	35 000,00	57 500,00	60 000,00	
Frais du bureau et de mobilier	61 000,00	84 539,21	92 000,00	Cotisation BL	75 000,00	75 000,00	75 000,00	
Études et honoraires	18 500,00	53 072,60	5 000,00	Cotisation FGA	32 500,00	32 500,00	32 500,00	
Cours d'agents	7 500,00	6 535,67	4 300,00	Cotisation AGERE	6 000,00	2 513,89	6 000,00	
Frais de représentation et de voyages	79 000,00	84 838,68	85 000,00	Refacturation Honoraires	0,00	49 652,52	0,00	
Frais de documentation et de communication	48 500,00	40 749,33	30 000,00	Revenus sur location de salles	0,00	0,00	0,00	
Cotisations aux organisations internationales et nationales	138 500,00	127 593,03	128 500,00	Cours d'agents	7 500,00	12 150,00	4 300,00	
House of Finance	0,00	29 831,43	0,00	Intérêts bancaires	0,00	0,00	0,00	
Frais financiers	1 200,00	583,20	500,00	Ventes brochures	300,00	399,20	0,00	
Dépenses extraordinaires	0,00	1 760,52	0,00	Reprise sur Fonds Social	0,00	35 866,09	0,00	
Sous-total	1 505 200,00	1 585 062,79	1 584 800,00		1 505 200,00	1 614 481,70	1 584 800,00	
Résultat de l'année		29 418,91						
TOTAL	1 505 200,00	1 614 481,70	1 584 800,00		1 505 200,00	1 614 481,70	1 584 800,00	

7. Les membres de l'ACA

7.1. Membres effectifs

Actuellement, l'ACA compte **67 membres effectifs**.

Changement de dénomination :

- Depuis le 15.12.2011, la société agissant sous la dénomination « ALTAÏR ASSURANCE » est dénommée « TELEFONICA INSURANCE S.A. »
- Avec effet au 15.02.2012, « DEXIA LIFE & PENSIONS » devient « IWI INTERNATIONAL WEALTH INSURER »

Fusions :

- « INTERLUX ASSURANCES MALADIE S.A. » a fusionné avec la société « AXA ASSURANCES S.A. » (publication Mém. B n°105 du 16/12/2011)
- « CARDIF LUX INTERNATIONAL S.A. » a fusionné avec la société « FORTIS LUXEMBOURG VIE S.A. » (publication Mém. B n°3 du 12/01/2012)

• **Compagnies-membres Non-Vie :**

ALLIANZ INSURANCE LUXEMBOURG
14, boulevard F. D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG
Mandataire général: M. Alain SCHAEDGEN

ARISA ASSURANCES
5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG
Directeur : M. Hans PLATTNER

ASSURANCES MUTUELLES D'EUROPE S.A.
7, Boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG
Directeur : M. Alain HAUGLUSTAINE

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.
7, rue de la Chapelle
L-1325 LUXEMBOURG
Directeur : M. Paul DE COOMAN

BALOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.
23, rue du Puits Romain
L-8070 BETRANGE
Directeur : M. André BREDIMUS

CAMCA ASSURANCE S.A.
32, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
Directeur : M. Martial de CALBIAC

**CHARTIS EUROPE S.A. –
LUXEMBOURG Branch**
10B, rue des Mérovingiens
L-8070 BETRANGE
Mandataire général : M. Philippe GOUTIERE

COLOMBE ASSURANCES
2A, place de Paris
L-2314 LUXEMBOURG
Directeur : M. Eric MACE

CREDIT AGRICOLE RISK INSURANCE
74, Rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Directeur : M. Claude WEBER

D.A.S. LUXEMBURG
3, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN
Directeur : M. Oliver WIENAND

D.K.V. LUXEMBOURG S.A.
43, avenue J.-F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Directeur : M. Georg NIEDEREHE

D.K.V. Globality S.A.
13, rue Edward Steichen
L-2540 LUXEMBOURG
Directeur : M. Martin VON KIAER

ERGO INSURANCE S.A.
5 ZAI Bourmicht
L-8070 BETRANGE
Mandataire général : M. Georg NIEDEREHE

FOYER-ARAG S.A.
12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Jean ZENNERS

FOYER ASSURANCES S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Franck MARCHAND

FOYER SANTE S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Claus Maria SEILER

LA LUXEMBOURGEOISE

9, rue Jean Fischbach
L-3372 LEUDELANGE
Directeur: M. Pit HENTGEN

PRIMELUX INSURANCE

2, boulevard Konrad Adenauer
L-1115 LUXEMBOURG
Directeur : Mme Marleen VAN MALDEREN

P & V ASSURANCES

5A, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN
Mandataire général : M. Jean-Pierre QUAIRIERE

SPHINX ASSURANCES LUXEMBOURG S.A.

74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Directeur : M. Danilo GIULIANI

**SWISS LIFE ASSURANCE SOLUTIONS
(LUXEMBOURG) S.A.**

23, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Directeur : M. Nicolas JOLIF

SWISS RE INTERNATIONAL S.E.

2A, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG
Directeur : M. Markus SCHAFROTH

TELEFONICA INSURANCE S.A.

26, rue Louvigny
L-1946 LUXEMBOURG
Directeur : M. Alvaro VILLAMOR GARCIA

**THE SHIPOWNERS MUTUAL PROTECTION
AND INDEMNITY ASSOCIATION**

16, rue Notre-Dame
L-2240 LUXEMBOURG
Directeur : M. Pascal HERRMANN

**THE SHIPOWNERS MUTUAL STRIKE
INSURANCE ASSOCIATION EUROPE**

74, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG
Directeur : M. Claude WEBER

**THE WEST OF ENGLAND SHIPOWNERS
MUTUAL INSURANCE ASSOCIATION
(LUXEMBOURG)**

33, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG
Directeur : Mme Carolina LOCKWOOD

• **Compagnies-membres Vie :**

ABN AMRO LIFE S.A.

46, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Directeur : M. René VANRIJKEL

ALLIANZ LIFE LUXEMBOURG S.A.

14, boulevard F. D. Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG
Directeur : M. Alain SCHAEDEGEN

ALTRAPLAN LUXEMBOURG S.A.

38, Parc d'activités de Capellen
L-8303 CAPELLEN
Directeur : Mme Germaine BRABANTS

A.M.E. LIFE LUX S.A.

7, Boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG
Directeur : M. Romain ROSSETTI

**ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL
LUXEMBOURG S.A.**

5, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG
Directeur : M. Olivier SCHMIDT-BERTEAU

ATLANTICLUX Lebensversicherung S.A.

4a, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG
Directeur : M. Michael EMMEL

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A

7, rue de la Chapelle
L-1325 LUXEMBOURG
Directeur : M. Paul DE COOMAN

BALOISE VIE LUXEMBOURG S.A.

23, rue du Puits Romain
L-8070 BETRANGE
Directeur : M. Romain BRAAS

CALI EUROPE

31-33, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Directeur : M. Guy VAN DEN BOSCH

CAMCA VIE S.A.

32, avenue de la Liberté
L-1930 LUXEMBOURG
Directeur : M. Martial de CALBIAC

CARDIF LUX VIE S.A.

B.P. 691
L-2016 LUXEMBOURG
Directeur : M. Fabrice BAGNE

CMI INSURANCE LUXEMBOURG

23, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Directeur : M. Simon John FRIEND

DB VITA S.A.

2, rue Konrad Adenauer
L-1115 LUXEMBOURG
Directeur : M. Frank BREITING

EURESA LIFE S.A.

B.P. 1611
L-1016 LUXEMBOURG
Directeur : M. Jean-Pierre QUAIRIERE

EUROP ASSISTANCE S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Jean-Claude STOOS

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A.

4A, rue Albert Borschette
L-1246 LUXEMBOURG
Directeur : M. Luc BERG

FOYER INTERNATIONAL S.A.

46, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Jean-Louis COURANGE

FOYER VIE S.A.

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Philippe BONTE

IMPERIO LUXEMBOURG

7, rue Goethe
L-1637 LUXEMBOURG
Mandataire général : Gustavo Aguiar FRAZÃO

ING LIFE LUXEMBOURG S.A.

3, rue Jean Piret
L-2350 LUXEMBOURG
Directeur : M. Bruno GOSSART

INTEGRALE LUXEMBOURG

63, boulevard Prince Félix
L-1513 LUXEMBOURG
Directeur : M. Luc GASPARD

IWI INTERNATIONAL WEALTH INSURER

2, rue Nicolas Bové
L-1253 LUXEMBOURG
Directeur : M. Patrick SCHOLS

**KAUPTHING LIFE & PENSION
Luxembourg S.A.**

35A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Directeur : M. Stefan STARCK

**LOMBARD INTERNATIONAL
ASSURANCE S.A.**

4, rue Lou Hemmer
L-1748 LUXEMBOURG
Directeur : M. Matt MORAN

LA LUXEMBOURGEOISE VIE

9, rue Jean Fischbach
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Pit HENTGEN

LA MONDIALE EUROPARTNER S.A.

23, ZA. Bourmicht
L-8070 BERTRANGE
Directeur : M. Fabrice SAUVIGNON

MASS MUTUAL Europe S.A.

3, rue du Fossé
L-1536 LUXEMBOURG
Directeur : M. Pascal BUGHIN

NATIXIS LIFE S.A.

51, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Directeur : M. Jean MARCHES

NEMIAN LIFE & PENSIONS S.A.

1A, Heienhaff
L-1736 SENNINGERGERG
Directeur : M. François JACQUEMIN

NORDEA LIFE & PENSIONS S.A.

562, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG
Directeur : M. Lars KORNMÖD

NORD EUROPE LIFE LUXEMBOURG S.A.

62, rue Charles Martel
L-2134 LUXEMBOURG
Directeur : M. Hervé BERNARD

PRIVATE ESTATE LIFE S.A.

New PEL Group
38, Parc d'activités de Capellen
L-8303 CAPELLEN
Directeur : Mme Germaine BRABANTS

R + V LUXEMBOURG**LEBENSVERSICHERUNG S.A**

4, rue Thomas Edison
L-1445 STRASSEN
Directeur : M. Stefan HONECKER

RAIFFEISEN-VIE S.A

12, rue Léon Laval
L-3372 LEUDELANGE
Directeur : M. Philippe BONTE

SOGELIFE S.A

49, boulevard Prince Henri
L-1724 LUXEMBOURG
Directeur : M. Henri DRIESENS

SWISS LIFE (LUXEMBOURG) S.A

25, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
B.P. 2086 L-1020 LUXEMBOURG
Directeur : M. Beat REICHEN

SWISS LIFE PRODUCTS (LUXEMBOURG) S.A.

23, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Directeur : M. Beat REICHEN

**SWISS LIFE INSURANCE SOLUTIONS
(LUXEMBOURG) S.A.**

23, route d'Arlon
L-8009 STRASSEN
Directeur : M. Nicolas JOLIF

VITIS LIFE S.A.

7, boulevard Royal
B.P. 803
L-2018 LUXEMBOURG
Directeur : M. Marc STEVENS

VORSORGE LUXEMBURG S.A.

6, rue Gabriel Lippmann
L-5365 MUNSBACH
Directeur : M. Rainer SCHU

ZURICH EUROLIFE S.A

45, rue des Scillas
L-2529 HOWALD
Directeur : Mme Sabine LALLIER

7.2. Membres associés

Depuis mars 2011, l'ACA a accueilli 6 nouveaux membres associés :

- BAKER & McKENZIE
- DARAG Insurance and Reinsurance
- DSM DI STEFANO MOYSE
- EUROPEAN FUND ADMINISTRATION (EFA)
- PRIVATE INSURER S.A.
- SCHILTZ & SCHILTZ

L'ACA compte 25 membres associés au 15.03.2012 :

ACCENTURE (LUXEMBOURG)
Consulting, Technology, Outsourcing
46A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
M. Pascal DENIS

ALLEN & OVERY LUXEMBOURG
Avocats à la Cour
33, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Me Pierre SCHLEIMER

AQUILA RISK SOLUTIONS
Actuaires Conseils
12, rue Jean Engling
L-1466 LUXEMBOURG
M. Edouard KUTTER

ARENDT & MEDERNACH
Avocats à la Cour
14, rue Erasme
L-2082 LUXEMBOURG
Me Carine FEIPEL

BAKER & McKENZIE
Avocats à la Cour
12, rue Eugène Ruppert
L-2453 LUXEMBOURG
M. Michael BRÜCKNER /
M. Jean-François FINDLING

BONN & SCHMITT
Avocats à la Cour
22-24, rives de Clausen
L-2165 LUXEMBOURG
Me Guy ARENDT

BSB LUXEMBOURG sa
Edition de logiciels financiers
7A, rue des Mérovingiens
L-8070 BERTRANGE
M. Joël WOZNIAK

DARAG Insurance and Reinsurance
Hafenstrasse 32a
D-22880 WEDEL
M. Arndt GOSSMANN / M. Marc TROCH

DSM DI STEFANO MOYSE
Avocats à la Cour
2A, boulevard Joseph II
L-1840 LUXEMBOURG
Me François MOYSE

DELOITTE S.A.
Audit-Tax-Financial-Advisory-Consulting
560, rue de Neudorf
L-2220 LUXEMBOURG
M. Jérôme LECOQ
M. Joël VANOVERSCHELDE

ELIPS ACTUARIAL SERVICES LUXEMBOURG
Actuariat
148, route d'Arlon
L-8010 STRASSEN
M. Luc BERG

ERNST & YOUNG LUXEMBOURG S.A.
Audit, Conseil, Tax
7, rue Gabriel Lippmann
L-5365 MUNSBACH
M. Alain KINSCH

ESOFAC LUXEMBOURG S.A.
Actuaires – Conseil
37, rue Michel Engels
L-1465 LUXEMBOURG
Mme Martine VAN PEER

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION (EFA)
2, rue d'Alsace
L-1017 LUXEMBOURG
M. Thomas SEALE

KPMG
Audit, Tax, Advisory
9, Allée Scheffer
L-2520 LUXEMBOURG
Mme Karin RIEHL

KREMER ASSOCIES & CLIFFORD CHANCE
LUXEMBOURG
Avocats à la Cour
2-4, Place de Paris
L-1011 LUXEMBOURG
Me Christian KREMER

LINKLATERS LLP LUXEMBOURG

Avocats à la Cour
35, avenue J.F. Kennedy
L-1855 LUXEMBOURG
Me Marc LOESCH

MOLITOR

Avocats à la Cour
8, rue Sainte Zithe
B.P. 690
L-2016 LUXEMBOURG
Me Michel MOLITOR

MÜNCHENER**RÜCKVERSICHERUNGSGESELLSCHAFT**

Réassurance
Königinstrasse 107
D-80802 MÜNCHEN
M. Michel RANISE

PHILIPPE & PARTNERS

Avocats à la Cour
41, avenue de la Liberté
L-1931 LUXEMBOURG
Me Marc GOUDEN

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Cabinet de Révision agréé
400, route d'Esch
B.P. 1443
L-1014 LUXEMBOURG
M. Paul NEYENS

PRIVATE INSURER S.A.

7, avenue Tedesco
B-1160 BRUXELLES
Mme Barbara DE BEURME /
M. Jean-François LYCOPS

SCHILTZ & SCHILTZ

Avocats à la Cour
2, rue du Fort Rheinsheim
L-2418 LUXEMBOURG
Me Franz SCHILTZ

SCOR GLOBAL LIFE

Réassurance
87, boulevard Brand Whitlock
B-1200 BRUXELLES
Mme Annie LAFORET

VILRET Avocats à la Cour

Avocats à la Cour
11, boulevard Royal
L-2449 LUXEMBOURG
Me Karine VILRET
Me Jean-Florent RICHARD



Rapport distribué lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
annuelle du 21 mars 2012

Période couverte : 1^{er} janvier 2011 – 31 décembre 2011

Achévé d'impression : 19 mars 2012

Adresse : 12, rue Erasme
L-1468 LUXEMBOURG

Adresse postale : Boîte postale 448
L-2014 LUXEMBOURG

Tel : 44 21 44 -1
Fax : 44 02 89

e-mail : aca@aca.lu

www.aca.lu

Toute reproduction doit mentionner la source.

